

Tremplin pour la transition écologique des PME



Financement

PRÉSENTATION

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a présenté un plan de relance économique exceptionnel de 100 milliards d'euros intitulé "France Relance".

La transition écologique est au cœur de ce plan : 30 milliards d'euros y sont consacrés afin de réduire nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) et de soutenir le développement de technologies vertes.

Dans le cadre de ce plan de relance national, l'ADEME lance un dispositif simplifié de financement pour les TPE et PME souhaitant prendre le virage de la transition écologique.

BÉNÉFICIAIRES

TPE et PME de tous les secteurs d'activité, quel que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...) à l'exception des autoentrepreneurs

CONDITIONS/MODALITES

Ce dispositif permet de financer toute une série d'investissements et d'études : par ex. acquisition de vélo et véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises

A chacun de ces investissements et/ou étude correspond une aide forfaitaire clairement définie. L'entreprise bénéficiaire choisit elle-même les projets sur lesquels elle s'engage. Au total, l'ADEME peut apporter une aide maximale de 200 000 €.

-  **Cible**
TPE et PME
-  **Secteur d'activité**
Tout secteur
-  **Périmètre et localisation**
France
-  **Calendrier et durée**
Aide 2021
-  **Contact**
Contactez la Direction régionale de l'ADEME dont vous dépendez

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT ET ETUDES ELIGIBLES

- Bâtiment : audit énergétique pour atteindre les objectifs du décret tertiaire
- Transport : remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule GNV ; acquisition d'un vélo cargo électrique pour livraisons
- Climat : évaluation ACT
- Gestion des déchets : mise en place d'un composteur
- Eco-conception : certification écolabel européen de produits ou service

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La demande d'aide se fait entièrement en ligne sur la plateforme agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme

PRODUITS ASSOCIÉS

- Plan de relance Tourisme & restauration
- Diag Eco-flux
- Financements BPI, en particulier prêt vert
- Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
www.ademe.fr
- Le site de France Relance
www.gouvernement.fr/france-relance

